



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **22 juin 2021**Compte rendu affiché le **null null null**Date de convocation du conseil municipal le **18 juin 2021**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	40

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Yvan MARGUE, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI
Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS
Véronique STAGNOLI à Philippe MOINE
Christine JACOB à Muriel LECERF
Abdoulaye SOW à Nadia LAKEHAL**

Membres absents :

Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Mustapha USTA

Objet :

Marché de prestations - Lot de fournitures et livraison de papeterie, travaux manuels, jeux et matériels éducatifs pour les écoles et les accueils de loisirs de la ville de Vaulx-en-Velin

V_DEL_210622_1

Rapport de Monsieur GOMEZ,**Mesdames, Messieurs,**

La ville de Vaulx-en-Velin a fait le choix de mettre à disposition des écoles maternelles et élémentaires du territoire des crédits permettant de commander, via les marchés publics, des fournitures de papeterie, travaux manuels, jeux et matériels éducatifs. Ce marché est également ouvert aux accueils de loisirs extra et périscolaires.

La ville compte 17 groupes scolaires, dont 20 écoles maternelles et 17 écoles élémentaires dans lesquels sont scolarisés environ 7 200 élèves. Un nouveau groupe scolaire K. JOHNSON ouvrira ses portes en septembre 2021, regroupant des classes maternelles et élémentaires pour un potentiel de 15 classes. Les classes spécialisées type ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants), UEEA (Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme) sont également dotées de crédits.

La ville compte également huit à neuf accueils de loisirs sans hébergement les mercredis et pendant les vacances scolaires et organise un accueil périscolaire sur toutes les écoles du territoire, soit 33 sites périscolaires. Un nouvel accueil à la rentrée scolaire de septembre 2021 sera situé sur le groupe scolaire K. JOHNSON.

La ville a consacré en 2020 environ 180 000 € TTC pour le compte des écoles et environ 30 000 € pour le compte des accueils de loisirs, en commande de fournitures de papeterie, travaux manuels, jeux et matériels éducatifs.

L'accord-cadre relatif à la fourniture et à la livraison de produits de papeterie, travaux manuels, jeux et matériels éducatifs pour les écoles maternelles et élémentaires de la ville a pris fin le 15 mai 2021. Conformément aux articles L2120-1, R2124-2, R2161-1 à R2161-5 du code de la commande publique, une procédure d'appel d'offres ouvert pour la consultation des entreprises a été engagée le 14 avril 2021.

L'accord-cadre fait l'objet d'un lot unique sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 300 000 € HT.

Ce lot constitue un accord-cadre s'exécutant par l'émission de bons de commandes au fur et à mesure des besoins. L'accord-cadre est mono-attributaire. Il est conclu pour une période de 12 mois, à compter de sa notification, reconductible trois fois sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans.

Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- prix pour 60% ;
- valeur technique pour 40%.

Au terme de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres (CAO), réunie le 17 juin 2021, a classé les offres et l'opérateur économique suivant a été choisi par la CAO :

Dénomination du lot	Entreprise classée première et choisie par la CAO
Fourniture et livraison de produits de papeterie, travaux manuels, jeux et matériels éducatifs pour les écoles maternelles, élémentaires et les accueils péri et extra-scolaire	Librairie Laïque

Aux termes de l'article R2152-6 du code de la commande publique, les offres sont classées par

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

ID : 069-216902569-20210622-V_DEL_210622_1-DE

ordre décroissant. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le marché est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la commission d'appel d'offres. L'offre la mieux classée est retenue.

En conséquence, je vous propose :

► d'autoriser Madame la Maire à signer l'accord-cadre des fournitures de papeterie, travaux manuels, jeux et matériels éducatifs pour les écoles et les activités péri et extrascolaires avec l'entreprise choisie par la CAO, sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative au marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20210622-V_DEL_210622_1-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

Vu l'article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales selon lequel le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offre lorsque la valeur du marché public est égale ou supérieure aux seuils européens ;

Vu les articles L.2120-1 du code de la commande publique et les articles R2124-2, R2161-1 à R2161-5, R2162-13 et R2162-14 relatifs à la procédure d'appel d'offre et aux accords-cadres ;

Vu les articles R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique relatif au classement des offres ;

Vu l'avis de la CAO en date du 17 juin 2021 ;

Considérant que la ville de Vaulx-en-Velin a fait le choix de mettre à disposition des écoles maternelles et élémentaires du territoire des crédits permettant de commander, via les marchés publics, des fournitures de papeterie, travaux manuels, jeux et matériels éducatifs et que ce marché est également ouvert aux accueils de loisirs extra et périscolaires ;

Entendu le rapport présenté le 22 juin 2021 par Monsieur Stéphane GOMEZ, premier adjoint, délégué aux Finances, aux Marchés publics, à la Politique de la Ville, au Renouvellement Urbain, au Conseil citoyen, au Transport et aux Mobilités ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'autoriser Madame la Maire à signer l'accord-cadre relatif aux fournitures de papeterie, travaux manuels, jeux et matériels éducatifs pour les écoles et les activités péri et extrascolaires avec l'entreprise choisie par la CAO, sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative au marché.

Nombre de suffrages exprimés : 40
Votes Pour : 40
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mardi 22 juin 2021.

Pour extrait conforme,

#signature#